

Le Canard Enchaîné, mercredi 8 avril 2026, p. 4 :

Covid long : un étouffoir d'État

Le mal touche près de 3 % des Français. Ce sont donc 2 millions de personnes qui en souffrent, dont 700 000 avec des troubles (fatigue intense, difficultés respiratoires, douleurs musculaires...) qui les empêchent parfois de travailler. Quel suivi l'État a-t-il mis en place pour ces victimes de Covid long ? Réponse : aucun.

Le 24 janvier 2022, était pourtant votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale et au Sénat la loi Zumkeller, qui prévoyait la création d'une plateforme de recensement et des structures de soins adaptées à travers tout le territoire. Bien utile pour tracer les malades et les sortir de ce cauchemar sans fin. Las ! quatre ans plus tard, pas le moindre décret d'application à l'horizon. Vite, une piqûre de rappel !

« On m'avait promis que ça irait vite », se souvient l'ex-député UDI Michel Zumkeller, à l'origine du texte. Pour maximiser les soutiens, l'élu avait retiré un amendement exigeant la publication du décret sous six mois. Bien mal lui en a pris...

Les derniers oubliés

[La rhumatologue] Stéphanie Rist** [députée macroniste depuis 2017, et qui a donc voté cette loi, avant de devenir, depuis le 12 octobre 2025, ministre de la Santé et donc, en charge de la promulgation des décrets], était pourtant montée au créneau pour vanter l'importance d'un accompagnement spécifique. Dans un tweet du 29 août 2023, la désormais ministre de la santé promettait la création d'une plateforme en ligne

avant la fin de l'année. *« Des travaux sont en cours et aboutiront le 1^{er} juillet »*, précise aujourd'hui le ministère. Alleluia !

Face à un tel retard, l'association Covid Long Solidarité a saisi le Conseil d'État qui, le 1^e juillet 2025, a sommé les pouvoirs publics de rendre la loi effective d'ici à douze mois. À l'approche de l'ultimatum administratif, les autorités se réveillent tout doucement. *« Le gouvernement et l'Assurance maladie redoutent de compter les malades, accuse Zumkeller. Pour eux, le Covid long, c'est fini depuis deux ans. »* Covidosceptique, l'État ?

Du côté des médecins, pourtant, le diagnostic est clair : le Covid long n'est pas une vue de l'esprit. Pathologie post-infectieuse, au même titre que la maladie de Lyme ou le paludisme, il est parfois guérissable, en cas de prise en charge rapide. Or, trouver un centre se révèle aussi compliqué que dénicher un masque au début de la pandémie.

Le docteur Alaa Ghali en sait quelque chose. Ancien responsable de l'unité post-Covid du CHU d'Angers – fermée l'été dernier par l'Agence régionale de santé Pays de la Loire –, il a ouvert un cabinet à Douai-en-Anjou (Maine-et-Loire) pour répondre au désarroi des patients. Les inégalités territoriales sont criantes. Selon une étude de l'association AprèsJ20, financée par la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), un Breton sur six, par exemple, doit se faire soigner en dehors de sa région.

Lourdement handicapée, Stéphanie, qui habite près de Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), a ainsi été contrainte de

parcourir près de 1000 kilomètres pour rejoindre une clinique en Occitanie. Résultat : elle remarque ! « *Moi, j'ai pu le faire, confie-t-elle. Mais d'autres ne peuvent même plus sortir de leur lit.* » Ni l'État de sa coupable somnolence.

Encore un effet indésirable du Covid long ?

Emmanuelle Souffi
et Louise Colvert

(** À lire aussi dans ce même numéro du 8 avril 2026 du *Canard enchaîné* : le portrait que consacre la journaliste Anne-Sophie Mercier à la ministre de la santé Stéphanie Rist, p. 7)